



Huy, le 12 novembre 2020

Chers Parents, Chers élèves,

Comme vous en avez été informés dans un précédent courrier, la rentrée se fera dès ce 16 novembre en code rouge. Vous trouverez ci-dessous les modalités organisationnelles de celle-ci.

1. 1er degré (1re et 2e années)

L'enseignement se fait à 100 % en présentiel pour les élèves du 1^{er} degré, selon l'horaire habituel. Seuls les cours d'éducation physique sont suspendus (voir infra). Sauf exceptions (cours philosophique et cours de langues entre autres), un local fixe a été attribué à chaque classe.

Les élèves absents recevront la matière. Différents canaux pourront être utilisés : dépôts du travail sur le site internet de l'établissement, envoi à l'adresse mail des élèves, version papier ou visioconférence. Le canal utilisé est laissé au libre choix de l'enseignant.

2. <u>2^e, 3^e degrés et 4^e degrés (3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7 années)</u>

Le nombre d'élèves présents simultanément dans les écoles est limité à 50% de la population habituelle pour les élèves des 2e, 3e et 4e degrés. Pour ceux-ci, une hybridation des savoirs est prévue (cours à l'école en présentiel et à distance).

Le choix qui a été opéré est de faire venir les élèves 2 ou 3 jours par semaine. L'horaire habituel reste d'application tant pour les cours en présentiel qu'à distance. Seuls les cours d'éducation physique sont suspendus (voir infra).





Voici le planning des prochaines semaines :

	Enseignement en hybridation					
4 ^e années - 5 ^e années						
Novembre		Décembre				
1		1	en présentiel			
2		2	à distance			
3	Congó do	3	à distance			
4	Congé de détente	4	à distance			
5	detente	5				
6		6				
7		7	à distance			
8		8	à distance			
9	Prolongement	9	en présentiel			
10	du congé	10	en présentiel			
11		11	en présentiel			
12	Prolongement	12				
13	du congé	13				
14		14	en présentiel			
15		15	en présentiel			
16	en présentiel	16	à distance			
17	en présentiel	17	à distance			
18	à distance	18	à distance			
19	à distance	19				
20	à distance	20				
21		21				
22		22	Vacances			
23	à distance	23	de			
24	à distance	24	Noël			
25	en présentiel	25				
26	en présentiel	26				
27	en présentiel	27				
28		28	Vacances			
29		29	de			
30	en présentiel	30	Noël			





	Enseignement en hybridation				
3 ^e années - 6 ^e années - 7 ^e années					
Novembre			Décembre		
1		1	à distance		
2		2	en présentiel		
3		3	en présentiel		
4	Congé de	4	en présentiel		
5	détente	5			
6		6			
7		7	en présentiel		
8		8	en présentiel		
9	Prolongement du congé	9	à distance		
10		10	à distance		
11		11	à distance		
12	Prolongement du congé	12			
13		13			
14		14	à distance		
15		15	à distance		
16	à distance	16	en présentiel		
17	à distance	17	en présentiel		
18	en présentiel	18	en présentiel		
19	en présentiel	19			
20	en présentiel	20			
21		21			
22		22	Vacances		
23	en présentiel	23	de		
24	en présentiel	24	Noël		
25	à distance	25			
26	à distance	26			
27	à distance	27			
28		28	Vacances		
29		29	de		
30	à distance	30	Noël		

Sauf exceptions (cours philosophique et cours de langues entre autres), un local fixe a été attribué à chaque classe.





Les élèves qui restent à la maison ou qui sont absents pour raisons médicales recevront la matière. Différents canaux pourront être utilisés : dépôts du travail sur le site internet de l'établissement, envoi à l'adresse mail des élèves, version papier ou visioconférence. Le canal utilisé est laissé au libre choix de l'enseignant.

Si votre enfant éprouve des difficultés ou si vous ne disposez pas du matériel informatique adéquat, nous vous demandons de contacter les directeurs adjoints au 0487/449814 (Monsieur Muñoz, implantation de Huy) ou 0487/449742 (Madame Luyckx, implantation de Saint-Georges).

Il sera également possible d'accueillir votre enfant à l'établissement les jours où l'enseignement se fait à distance, afin de lui permettre d'avoir accès à la salle informatique. Nous vous demandons, dans ce cas, de contacter l'éducateur de niveau afin de convenir d'un rendez-vous.

3. Elèves internes

Les élèves internes ne seront présents ni à l'établissement, ni à l'internat lors des journées d'apprentissage à distance, sauf situation exceptionnelle (SPJ, parents exerçant une fonction essentielle et n'ayant pas d'autre solution, ...). Dans ce cas, ils seront pris en charge au sein de l'établissement.

Si vous êtes dans le cas, nous vous demandons de contacter rapidement la direction soit par mail (<u>direction@agrisaintgeorges.be</u>) soit par téléphone (0487/449721).

4. Stages

Les stages prévus dans l'enseignement qualifiant sont maintenus dans le respect des règles applicables au secteur d'accueil.

5. Cours de pratique professionnelle

Les élèves auront accès aux ateliers et à la cuisine didactique. Les cours de pratique professionnelle pourront s'y donner normalement.

6. Cours d'éducation physique

Les cours d'éducation physique sont suspendus. Ils sont remplacés par des activités éducatives en classe. Toutefois, les élèves bénéficieront d'une arrivée tardive autorisée, si le cours se





donne en H1 et H2 ou d'une sortie anticipative autorisée, si le cours se donne en H8 et H9 (H4 et H5 le mercredi).

7. Obligation scolaire

L'obligation scolaire reste pleinement d'application.

7. Elèves en C3D

Nous sommes en attente d'informations concernant les élèves en C3D. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous dès que nous disposerons de l'information.

8. Local rhéto

Le local rhéto est fermé.

9. Repas et temps de midi

Aucun repas, qu'il soit chaud ou froid, ne sera servi aux élèves externes. Nous vous demandons de prévoir un pique-nique. Les élèves internes recevront un sandwich à midi. Le repas chaud, pour ceux-ci sera donné le soir.

Les élèves mangeront en classe sous la surveillance du professeur. Ils se rendront, après 15 minutes, dans la cour de récréation.

Les élèves ne sont autorisés à retirer leur masque que pour manger.

Les locaux utilisés seront nettoyés, désinfectés et aérés par le personnel ouvrier dès la fin du repas.

Les élèves de 5^e, 6^e et 7^e années, **quant à eux**, sont autorisés à sortir de l'établissement durant le temps de midi.

10. Renforcement des mesures sanitaires

Les mesures sanitaires ont été renforcées.





Ainsi, les locaux seront aérés plusieurs fois par jour, obligatoirement pendant les pauses et entre les heures de cours et si possible en permanence. Prévoyez un gros pull.

Les élèves portent le masque dans tous les contacts qui ont lieu à l'intérieur et quand la distance physique ne peut pas être respectée à l'extérieur. Ils devront respecter les gestes barrières.

Dans les parties communes intérieures de l'établissement (couloirs, escaliers, bureaux où se trouvent plusieurs personnes, ...), le port du masque est obligatoire même lorsque que la distance sociale peut y être respectée.

Les mains doivent être nettoyées et désinfectées plusieurs fois par jour.

11. Bulletins et réunion des parents

Les bulletins seront distribués le 20 novembre aux élèves du 1^{er} degré ainsi qu'aux élèves de 3^e, 6^e et 7^e années. Les élèves de 4^e et 5^e années le recevront le mardi 17 novembre.

La réunion des parents prévue le 27 novembre est supprimée. Il vous est possible de contacter la direction et les enseignants via leur adresse mail professionnelle. Vous trouverez celles-ci sur le site internet de l'établissement www.agrisaintgeorges.be.

Nous vous invitons également à consulter régulièrement notre site Internet, notre page Facebook ainsi que notre compte Instagram.

Soyez assurés, Chers parents, Chers élèves, de notre entier dévouement.

Pour l'équipe de direction,

La Directrice

I. Musick